

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DFPE 6 Concilier vie familiale et vie professionnelle - Subventions (45.000 euros) et conventions avec les associations « Parrains Par Mille » (11e) pour son action de parrainage de proximité dans les 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements et « Moi Et Mes Enfants » (13e) pour son action en faveur des familles monoparentales.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions et la signature de deux conventions avec deux associations pour leurs actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes dans leur vie quotidienne ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;
Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;
Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement, en date du 18 septembre 2019 ;
Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement, en date du 17 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer deux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association « Parrains Par'Mille » (11e) pour son projet de parrainage de proximité dans les 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements et avec l'association « Moi Et Mes Enfants » pour son action en faveur des familles monoparentales dans le 13e arrondissement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association « Parrains Par'Mille » (47422 - 2019-01356).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 25.000 euros est attribuée à l'association « Moi Et Mes Enfants » (190018 - 2019-08647).

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de la Direction des Familles et de la Petite Enfance sur le chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4212, nature 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO